

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 21 MARS 2023

DÉLIBÉRATION N°03

OBJET : FINANCES LOCALES

VOTE AFFECTATION DES RÉSULTATS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **15 mars**.

Étaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Kewar CHEBANT, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
M. Alexandre DIAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat constaté lors du Compte Administratif 2022 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget 2023.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section investissement ou au financement de la section fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2311-5

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2022

VU le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 approuvé précédemment

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture du Budget Principal se présente comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	excédent :.....	3 668 800,36 €
	déficit :.....	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : (Délibération affectation N°3 DU 25-03-2021)	excédent :.....	13 517 937,46 €
	déficit :.....	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :.....	17 186 737,82 €
(A2)	déficit :.....	

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :.....	
	déficit :.....	-367 473,74 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) (Délibération affectation N° 3 DU 25-03-2021)	excédent :.....	
	déficit :.....	-2 623 159,04 €
Résultat comptable cumulé	R 001 excédent :.....	-2 990 632,78 €
	D 001 déficit :.....	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		2 161 597,46 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		6 306,28 €
Solde des restes à réaliser :		-2 155 291,18 €
(B) Besoin (-) réel de financement		-5 145 923,96 €
Excédent (+) réel de financement		0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	-5 145 923,96 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)
SOUS TOTAL R 1068	-5 145 923,96 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1).....	12 040 813,86 €
TOTAL (A1)	12 040 813,86 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur	
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	0,00 €

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté 12 040 813,86 €	D001 : Solde d'exécution N-1 2 990 632,78 €	R001 solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent de fonctionnement : 5 145 923,96 €

DÉCIDE

Article 1 : D'affecter et de reprendre les résultats 2022 pour le budget principal de la façon suivante :

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté 12 040 813,86 €	D001 : Solde d'exécution N-1 2 990 632,78 €	R001 solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent de fonctionnement : 5 145 923,96 €

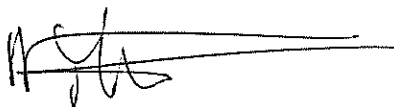
VOTANTS : 35

POUR : 28

ABSTENTIONS : 7 (M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Nadia BENJELLOUN-MACALLI



POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,
Clément ROSSIGNOL PUECH



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20230321-SGCM20230324-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023